

**Séance du 16 mai 2024
Délibération n°2024-26**

L'an deux mille vingt quatre, le 16 mai, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	12
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, , Josette POTUS, Louis POMMIER, Jean Christophe PRORIOU, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Monique LAGER et Gilles KACZMAREK.

Procurations : Monique LAGER a donné procuration à Gilles TRONCHON et Gilles KACZMAREK a donné procuration à Jean Christophe PRORIOU.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 7 mai 2024.

Objet : Vente de l'ancienne école de Chevrac.

Le Maire rappelle qu'en séance du 14 mars, le Conseil Municipal avec 12 voix « pour », 2 « abstentions » et 1 voix « contre » avait entériné la décision de vendre l'école.

Le Maire a alors confié la commercialisation de ce bien à une agence immobilière. Après 7 visites, 1 offre avec financement validé a été faite auprès de l'agence dans le délai imparti.

Après examen de cette proposition, le Conseil à 12 voix « pour », 1 « abstention » (M. Aguilhon) et 1 voix « contre » (M. Gayt) a retenu la proposition de l'agence pour un montant de 100 000 € (frais d'agence compris) et autorise le Maire à signer les documents afférents.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le **24 MAI 2024**
et publication le **24 MAI 2024**